

aura un mauvais résultat pour le commerce en province.

M. Poyet-Quertier demande de maintenir dans l'intérêt du Trésor la disposition proposée par l'Assemblée.

Rejet de l'amendement André, adoption de l'article 10.

Adoption d'un article additionnel de M. Caillaux, relatif au droit de décharge créé par la loi du 23 août 1871. Cet article devient l'article 11.

M. Lissayrac demande à l'Assemblée de rejeter l'ensemble du projet, attendu qu'il impose de nouvelles charges à la propriété.

M. Benoist-d'Azv défend le projet. Le projet est adopté dans son ensemble.

M. Benoist-d'Azv demande que le projet de loi sur les tabacs vienne demain à l'ordre du jour.

M. Poyet-Quertier insiste pour que le projet relatif à la répression de la fraude sur les spiritueux conserve son titre.

L'Assemblée, constituée, décide que le projet sur les tabacs viendra à l'ordre du jour de la séance de demain.

Adoption du projet relatif à la répression de la fraude sur les spiritueux avec un article de M. Laurent qui autorise les agents des ponts-et-chaussées à verbaliser. On passe ensuite à l'ordre du jour sur le projet de M. Senevue et plusieurs de ses collègues tendant à instituer une commission spéciale pour rechercher les moyens de hâter la libération du territoire.

La commission conclut à la non prise en considération.

M. Lefebvre estime que le moment est venu pour l'Assemblée et le gouvernement de prendre une attitude en présence du mouvement qui se manifeste.

M. Antonin Lefebvre-Pontalis développe des considérations analogues.

M. Victor Lefranc appuie au nom du gouvernement les conclusions du rapport. Il insiste sur le caractère délicat d'un tel débat, et dit qu'il ne pourra recourir à la voie ordinaire, la voie de l'emprunt, la véritable souscription nationale, c'est-à-dire à la seule manière pratique.

M. Goussier insiste pour la nomination d'une commission.

Après avoir entendu plusieurs autres orateurs, l'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

En conséquence le projet est repoussé. La séance est levée à six heures cinq minutes.

Libération du territoire.

La souscription ouverte à Paris au secrétariat de l'ordre des avocats pour la libération du territoire avait déjà dépassé au bout de 24 heures la somme de 100,000 fr.

Le comité central pour l'œuvre de la libération du territoire s'est préoccupé de trouver les moyens de prouver aux personnes souscrivant de petites sommes les facilités offertes aux engagements subordonnés à la réalisation du premier milliard. A cet effet, ces petits souscripteurs se syndiquent entre eux et versent leur offre dans les mains d'un délégué qui remettra à chacun un reçu extrait d'un registre à souche. Ce délégué souscrit alors, en son nom, un engagement conditionnel pour les fonds qui lui auront été confiés et opérera le dépôt jusqu'à l'accomplissement de la condition, soit à la banque, soit dans les autres établissements de crédit qui correspondent avec l'œuvre. L'engagement et le récépissé de dépôt devront être envoyés au comité central. Citons maintenant les résultats qui nous parviennent aujourd'hui. A Montpeller, MM. F. Fournier et Paulquier ont donné 30,000 fr., M. et Mme Pommier-Layrargues, 20,000 fr., M. et Mme Castelnau et d'autres personnes de la ville des sommes variant de 15 à 10,000 fr. La Cour d'appel de la même ville a souscrit pour 20,000 fr. A Saint-Haon-le-Châtel, une cavalcade au profit de l'œuvre a produit 1,000 fr. Ces quelques citations suffisent pour prouver que la souscription suit son cours régulier et progressif.

LE MONOPOLE
des injures et des violences.

UNE PROVOCATION

Sous ce titre, on lit dans la *Vraie France* : L'école révolutionnaire moderne ne peut supporter ni la manifestation de la pensée d'autrui, ni la discussion, ni la polémique. Mais, en revanche, elle s'arroge le droit de critiquer jusqu'à l'outrage, l'injure et la calomnie. Des paroles et des violences morales, elle passe bien vite aux actes, quand il n'y a pas ou qu'il y a peu de péril, et elle foule aux pieds, sans hésitation, les convenances et les lois. Nous avons la faiblesse de ne pouvoir nous faire à ce monopole étrange et nous nous entêtons à ne pas reconnaître ce genre d'inviolabilité.

Dimanche dernier, la démocratie s'est livrée à des scènes inqualifiables. Le repos, la sécurité des personnes, le respect de la propriété, tout a été méconnu. Les femmes, les enfants même n'ont pas trouvé grâce devant ces énergumènes.

Comme nous l'avons dit, il y a eu, dans ces scandaleux désordres, des instruments et des provocateurs.

Les articles du *Progrès du Nord*, la présence sur les lieux du personnel de sa rédaction, nous ont autorisés à dire que la responsabilité de ces violences devait être imputée aux chefs du parti démocratique et à son organe principal.

Moins impartiaux que leur chef politique Gambetta, qui a maintes fois rendu hommage au patriotisme du parti légitimiste, les démocrates de Lille ont mis en doute ce patriotisme.

Comme le dit l'Évangile, nul ne peut servir deux maîtres. Les faits prouvent que de nombreux démocrates de province

Le parti légitimiste a donné généralement le sien pour la France, et à l'heure où il accomplissait ce généreux sacrifice, il ne s'inquiétait pas de savoir quel drapeau conduisait nos armées à l'ennemi. L'heure de ces questions n'était pas venue.

Sous le coup des soupçons injustes et injurieux pour les nôtres, nous avons demandé à ces contempteurs du patriotisme légitimiste s'ils avaient répondu pour leur compte à l'appel de la patrie. Et il s'est reconstruit que beaucoup d'entre eux étaient restés prudemment à l'écart des champs de bataille.

Les faits que nous avons avancés à cet égard sont vrais ou faux. S'ils sont faux, nous sommes prêts à les rectifier loyalement, vis-à-vis de tous ceux dont le dévouement patriotique aura été à tort contesté.

Hier soir, deux personnes sont venues, à deux reprises différentes, demander la rétractation immédiate de ce que nous avons dit de M. Gery Legrain, ou une réparation par les armes.

On comprend qu'après l'énoncé que nous avons eu occasion de faire dix fois de notre opinion sur le duel, il y a bien moins de danger à nous adresser des provocations qu'il n'y en avait à affronter les Prussiens en bataille rangée.

Ce que les témoins de M. Gery Legrain nous ont dit de ses états de services, pendant la guerre, ne nous a pas paru contredire ce que nous avons énoncé, à savoir qu'il était resté toujours loin du feu, ce qui lui avait valu un surnom que nous avons peut-être mal exprimé dans les mots, mais qui avait une signification très-peu belliqueuse. On nous a dit, en effet, qu'il avait été réformé pour l'armée active, et que, comme mobilisé, il avait été occupé au recrutement. Enroler des gens pour aller à la bataille ne nous paraît jamais l'équivalent d'y aller soi-même. Et celui qui se borne à cette opération dont nous reconnaissons l'utilité, mais dont nous nions le péril, nous paraît mal venu à mettre en doute le patriotisme d'un parti qui a exposé et sacrifié la vie d'un grand nombre de siens.

Les réclaments nous ont refusé toute note écrite et précise pouvant nous mettre à même de contrôler leurs allégations.

Rétractation immédiate ou réparation par les armes, tel a été leur premier et dernier mot.

Or, nous avons vu récemment des duels qui, semblables à tant d'autres, n'avaient servi qu'à endommager légèrement la peau des combattants. Pour savoir qui avait tort ou raison, il a fallu plaider longuement ensuite devant les tribunaux. Et notre avis est qu'on aurait bien mieux fait d'aller tout d'abord devant ces derniers. — Quand on ne peut s'entendre sur un fait ou sur un droit, une justice amiable et d'occasion, du choix des parties, ou la justice régulière peuvent donner une appréciation valide, s'en remettre au sort des armes est une faiblesse qu'on est contraint de reconnaître plus tard, comme un acte contraire à toutes les lois divines et humaines. C'est là un préjugé barbare et absurde que tous les moralistes ont condamné, que Rousseau lui-même a flétri de ses paroles dont la lecture devrait précéder toute espèce de délibération sur le duel.

La plupart de ces négociations de duel ne sont d'ailleurs que de ridicules comédies, des farces hypocrites où les intéressés font d'autant plus les enrégimés qu'ils sont sûrs d'un arrangement ou d'un premier sang, procédé homocopistique, avec lequel il n'y a pas de quoi signer et certifier l'honneur.

Nous sommes au dessus de ces préjugés surannés, et nous ne nous abaisserons pas à la pantomime d'une rencontre, pour avoir l'air de passer pour brave pas plus que nous ne passons devant ces procédés d'intimidation qui ne nous effraient nullement.

Nos interlocuteurs nous ont dit qu'ils paieraient des gamins pour nous insulter. Ces menaces nous révèlent tout ce que nos adversaires politiques ont dû faire dans la journée de dimanche, et nous répétons avec plus d'assurance que jamais qu'il y a eu, ce jour-là, des provocateurs poussant des instruments ne sachant pas ce qu'ils faisaient.

Voilà comment les démocrates respectent le peuple ! Ils en font l'agent de leurs passions, de leurs haines, de leurs vengeances !

Nous dénonçons hautement toutes ces infamies à l'opinion publique et à la justice du pays sous la protection de laquelle nous nous plaçons.

Si on se livre à des agressions à notre égard, comme cela se passe dans les pays sauvages, nous les repousserons avec le droit d'une légitime défense.

C'est ainsi que nous avons toujours compris et pratiqué la liberté de la presse. Et ce qui nous confond, c'est de voir des gens dont les opinions devraient les forcer à respecter la libre discussion, être les premiers à la rendre impossible. Non, vous n'êtes pas des républicains ! Vous rendez la République inacceptable ! — F. D.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

D'après la *Patrie*, une circulaire du ministre de la guerre vient d'être adressée à tous les généraux commandant les divisions et les subdivisions territoriales pour leur rappeler que les emplois créés en but de guerre, dans la garde nationale mobile, sont définitivement supprimés, et que les anciens titulaires de ces emplois ne doivent plus figurer sur la situation du personnel.

M. Jules Simon a transmis aux instituteurs primaires une circulaire leur recommandant de ne se mêler en rien de politique et surtout de politique bonapartiste. Ce document a été épéié d'urgence aux instituteurs des départements du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Que va-t-il se passer à Lille ?... Voici ce que nous lisons dans le *Journal du Nord* :

MM. les anciens préfets de l'Empire se seraient-ils donnés rendez-vous à Lille ?

Les journaux de cette ville annoncent l'arrivée de M. de Saint-Paul, ancien directeur du ministère de l'Intérieur, ancien préfet du Nord.

D'autre part, nous apprenons que M. Bergognie, ancien secrétaire général de la préfecture du Nord, ancien préfet de la Mayenne; M. Lefebvre, ancien préfet des Côtes-du-Nord; M. le vicomte de Jessain, ancien préfet de Chateauroux; M. Dureau, ancien préfet du Loiret étaient, ces jours derniers, à Lille, s'ils n'y sont encore.

La présence simultanée de ces messieurs au chef-lieu de notre département n'e-t-elle qu'un pur effet du hasard ? Nous ne savons. Nous serions désolés de nous livrer à des suppositions fausses et malveillantes. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces messieurs et leurs amis ont été assez indiscrets et assez audacieux pour manifester hautement leurs espérances de restauration bonapartiste. L'un d'eux aurait déclaré qu'avant un mois, l'empereur sera à Paris.

Un incendie s'est déclaré, cette nuit, vers quatre heures, dans l'atelier de MM. Vandouet, tourneurs en bois, situés rue de l'Alouette.

En peu d'instants, le bâtiment et la grande quantité de bois qu'il contenait, ont été consumés ; plusieurs maisons adjacentes, que les flammes ont aussi atteintes, auraient été complètement détruites, sans secours, promptement organisés.

On ignore la cause du sinistre. Les pertes approximatives, tant en bâtiments qu'en marchandise et mobilier, sont évaluées à 22,500 francs. — Il y a assurance.

L'Echo du Nord rapporte une agression sans nom qui eut, dans la soirée de dimanche, la rue de l'Hôpital-Militaire pour théâtre.

La voiture de M. de... ramenait de la gare à leur hôtel M^{me} de... et son fils âgé d'environ dix-huit ans. L'équipage fut entouré, arrêté, les glaces brisées et les personnes qu'il renfermait arrachées de leur voiture. M. de... tenta en vain de protéger sa mère qui fut abominablement brutalisée. Nous nous demandons, en vérité, comment la scène se fut terminée sans l'intervention énergique d'hommes honorables qui faillirent eux-mêmes payer assez cher leur courage, entre autres notre ami S..., artiste peintre. Enfin, reconnus par quelques-uns de ces manifestants trop ardents, ils purent, sans autre aventure, reconduire jusqu'à son domicile M^{me} de... assez fortement contusionnée et en proie à une émotion facile à comprendre.

Marché au blé de Lille. 1,400 hectolitres environ, dont 700 hectolitres provenant des remises de mercredi. Les ventes ont été assez actives, de 22 50 à 29 50, c'est-à-dire aux prix de mercredi dernier. Du reste, on ne pouvait pas obtenir de la hausse.

Commercialement, on ne constate aucun changement dans les prix. Les farines se traitaient de 45 à 45 50, mais les prix donnés par le commerce pour établir la mercuriale officielle, varient de 46 50 à 47 fr. les 100 kil.

Au marché aux lins de Lille de cette semaine, il s'est traité peu de chose, aussi bien en lins de Russie disponibles qu'à livrer, et à la bourse, les affaires ont été généralement calmes.

On écrit d'Orchies : Notre marché aux grains du 26 n'avait qu'un approvisionnement ordinaire, environ 1,800 hectolitres ; les qualités étaient bonnes. Les cours se sont affaiblis d'environ 50 à 75 centimes en moyenne par hectolitre sur toutes les qualités ; les menus grains sont faiblement tenus, comme les blés. L'avoine, seule, résiste un peu au mouvement de baisse.

Les farines de la consommation sont d'une vente presque impossible, avec 50 à 75 centimes de baisse sur les premières marques qui sont vendues de 45 à 46 fr. les 100 kilogrammes, le son de 12 à 13 fr. les 100 kil.

La spéculation se tient sur la plus grande réserve, ce dont il ne faut pas s'étonner avec

le mouvement de baisse qu'il est bien difficile d'expliquer.

Voici nos cours actuels : Blé de choix, de 26 50 à 28 50 ; blé blanc, 1^{re} qualité, de 25 50 à 27 50 ; blé gris, dit moutons, de 24 à 26 ; seigle, de 13 à 15 ; orge, de 11 à 13 ; fèves, 15 à 17 ; avoine, 6 à 8 fr. l'hectolitre.

Le marché aux graines oléagineuses est toujours faiblement approvisionné. Le colza, qui se prend difficilement, a été vendu de 31 à 34 fr. ; le lin, qui est assez recherché, se vend au cours de 26 à 28 fr. ; la cameline, toujours peu demandée, se cote de 22 à 24 fr. et à ce dernier prix on trouve encore peu d'acheteurs.

La société de musique de Chambre, (8^e année), donnera sa seconde séance le samedi 2 mars, à 8 heures, dans la grande salle du conservatoire, à Lille, avec le concours de MM. Paul Mortier, Delannoy frères, Bauman, Herman, Kossul, pianiste; Colin, Barcq, V. Delannoy et Petit.

Voici le programme de la soirée : 1^o Quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle (Beethoven) ; 2^o Andante (Gottmann), allegro (Rubinstein) ; 3^o Quatuor en ré majeur (Mozart) ; 4^o Trio en sol mineur (Weber) ; 5^o Première partie de l'Otello (Mendelssohn), pour quatre violons.

Le prix d'entrée est fixé à six fr. On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique.

Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de Livres de prières, Images et Chapetelets.

Dernières nouvelles
Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 29 février 1872. La démission de M. de Larcy est démentie.

La commission du projet Lefranc s'est réunie dans la matinée, on espère toujours qu'une entente se fera.

Londres, 29 février 1872. Le Times considère le traité de Washington comme ayant échoué, s'il est vrai, comme les nouvelles le disent, que la réponse américaine ne veut rien retirer de son dossier.

Chronique judiciaire
Affaire Janvier de la Motte

Audience du 27 février 1872.

Nous avons laissé hier l'affaire Janvier à la déposition de M. Descamps, ancien maire d'Evreux; après lui ont été entendus différents autres témoins. Ce sont d'abord des employés de la préfecture de l'Eure, qui viennent déposer des faits relatifs à leurs rapports administratifs avec le préfet.

Nous remarquons ensuite la déposition de M. Demarquay, ancien commissaire de police à Paris, actuellement chef adjoint de la police municipale de Paris. J'ai été, dit-il, chargé de recueillir des renseignements sur certaines relations de M. Janvier à Paris, j'ai trouvé une femme Orats condamnée pour proxénétisme, qui lui avait prêté son concours. Il aurait dépensé il y a plusieurs années 3 à 400,000 fr. avec une artiste d'un théâtre de Paris; une artiste du gymnase, Mlle Pierson, aurait aussi été en relations avec lui et il aurait dépensé à cette occasion, beaucoup d'argent. Quant aux demoiselles Renoult, M. Janvier aurait connu les trois sœurs; il se serait lié plus intimement avec la troisième. Il avait pour elle une installation à Paris. M. Janvier venait souvent à Paris, il fréquentait les théâtres et les bals, il y était bien connu.

M. le président donne lecture de la déposition d'une demoiselle Guéniy.

L'accusé Janvier. Il y a dans ces faits beaucoup d'exagération; je ne notament la fréquentation des bals.

Le Président. — C'est à la suite de ces faits que le jugement de séparation de corps a été prononcé contre vous. Certains faits avaient été reconnus par vous.

L'accusé. Je ne me suis pas défendu.

M. le Président. Le jugement a été contradictoire, vous avez été défendu par M^{re} Mathieu.

M. le procureur général. Henriette Renoult ne venait-elle pas à Evreux ?

Le témoin. On me l'a dit.

M. le Président donne lecture de la déposition d'un témoin non cité, relative à des faits de même genre.

Vient ensuite le témoin Henri Plichon, cinquante-quatre ans, cordonnier à Pont-Audemer.

Le témoin. Il y a neuf ans, j'avais demandé un secours à M. Janvier; ma femme était malade, j'étais dans une grande gêne. Ma demande n'eut pas de suite. Deux fois j'allais au jardin de la préfecture avec ma belle-fille; M. le préfet me dit qu'il s'intéresserait à moi. On m'appela à la préfecture et le préfet m'ouvrit un mandat de 80 francs, mais il

voulut parler à ma belle-fille dans son intérêt. Je refusai et j'étais tellement blessé que je le dis au commissaire de police, il avait indiqué un rendez-vous; ma belle-fille n'y alla pas. La commissaire m'engagea à ne rien dire.

L'accusé Janvier. Je ne comprends pas que le témoin ait donné une pareille interprétation à mes paroles. Je n'ai jamais fait aucune proposition de ce genre à personne.

Le témoin. Je ne connais M. Janvier que par le bien qu'il faisait aux malheureux.

Le témoin atteste qu'il ne dit que la vérité.

M. Romain d'Esmy, député, membre du conseil général, vient déposer des faits relatifs aux dépenses pour le concours régional et à la distribution par l'accusé des sommes affectées à la souscription pour venir en aide aux ouvriers pendant la crise cotonnière.

« Sur des dépenses faites au moment du concours régional et du passage de de l'empereur, on m'a demandé, dit le témoin, si je pensais que les dépenses avaient été réellement faites; j'ai répondu affirmativement, dans ma conviction du reste, les pièces étaient régulières. En ce qui concerne les fonds cotonniers, ils faisaient partie d'un compte spécial, j'en étais rapporteur. M. Janvier ne devait pas communication au conseil général de la plupart des sommes par lui reçues, savoir : 66,000 fr. de souscriptions, 8,000 fr. du comité de Rouen, 10,000 fr. du ministère de l'Intérieur. Il ne devait compte au département que de 2 c., reliquat des 5 c. volés antérieurement. M. Janvier l'a soumis officieusement au conseil général qui en a pris connaissance. »

Sont ensuite entendus M. Lagrange et le duc d'Albaféra qui déposent d'une manière favorable aux accusés Janvier et Bourguignon. Les autres témoins font aussi des dépositions favorables à l'accusé Janvier et déclarent que comme conseiller généraux, ils n'ont pas eu connaissance de mémoires ou bons fictifs pour couvrir des dépenses.

L'audience est levée à 5 heures et remise à aujourd'hui 10 heures.

Commerce

Havre, 29 février 1872. (Dépêche de MM. Kabé, Boswillwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Même position qu'hier. Petite demande; prix fermes.

Liverpool, 29 février. (Dépêche de MM. Kabé, Boswillwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes : 10,000 b.; prix soutenus. 1 cottes de 5 jours : 52,000 b.

BOURSE DE PARIS
du 29 février

Rente 3 p. %	56 35
— 4 1/2 p. %	52 50
Nouvel emprunt	89 60

S. rue de l'Hospice, 8

SOCÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT
ET D'ÉMISSIONS

Siège social à Paris, 57, rue Tailbourg.

Opérations de Bourse au Comptant et à terme. — Escompte de tous Coupons. — Avances sur titres. — Arbitrage permanent pour les porteurs de valeurs sans revenus. — Emissions d'Actions et d'Obligations de Sociétés Industrielles et Commerciales en formation, etc., etc.

La Société Industrielle, Banque de Crédit et d'Emissions qui possède vingt-deux Succursales dans les plus grands centres de France, a pris la résolution, afin de faciliter ses relations avec son immense clientèle, d'établir des Comptoirs dans les localités les plus importantes de chaque département, et dépendant de la Succursale la plus proche.

L'extension considérable des affaires de la Société Industrielle, son utilité pratique et les résultats si heureux qu'elle a déjà obtenus, lui font un devoir de ne rien négliger pour conserver le rang élevé auquel elle est parvenue parmi les institutions financières les plus sérieuses, et aussi pour de temps et malgré les événements désastreux qui ont entravé la marche des affaires dans notre pays.

Un Comptoir vient donc d'être fondé à Roubaix, 3, rue de l'Hospice, dépendant de la Succursale de Lille; c'est là que dès le 1^{er} Mars 1872, les ordres pourront être donnés par ses adhérents de Roubaix et de Tourcoing à la Société Industrielle.

S. rue de l'Hospice, 8

BIBLIOGRAPHIE

Le premier volume de l'histoire de France racontée à mes petits enfants, de M. Guizot a été accueilli par la critique avec une faveur éclatante, et l'Académie a décerné le grand prix d'histoire à ce beau livre. La première livraison du second volume vient de paraître à la librairie Hachette, et plus on se rapproche des temps modernes, plus vif devient l'intérêt de cette histoire nationale. On pourra juger dès les premières pages, consacrées à un mouvement communal du XII^e siècle et à la révolution d'Etienne Marce.

S. rue de l'Hospice, 8

BIBLIOGRAPHIE

Le premier volume de l'histoire de France racontée à mes petits enfants, de M. Guizot a été accueilli par la critique avec une faveur éclatante, et l'Académie a décerné le grand prix d'histoire à ce beau livre. La première livraison du second volume vient de paraître à la librairie Hachette, et plus on se rapproche des temps modernes, plus vif devient l'intérêt de cette histoire nationale. On pourra juger dès les premières pages, consacrées à un mouvement communal du XII^e siècle et à la révolution d'Etienne Marce.

S. rue de l'Hospice, 8

BIBLIOGRAPHIE

Le premier volume de l'histoire de France racontée à mes petits enfants, de M. Guizot a été accueilli par la critique avec une faveur éclatante, et l'Académie a décerné le grand prix d'histoire à ce beau livre. La première livraison du second volume vient de paraître à la librairie Hachette, et plus on se rapproche des temps modernes, plus vif devient l'intérêt de cette histoire nationale. On pourra juger dès les premières pages, consacrées à un mouvement communal du XII^e siècle et à la révolution d'Etienne Marce.

S. rue de l'Hospice, 8